

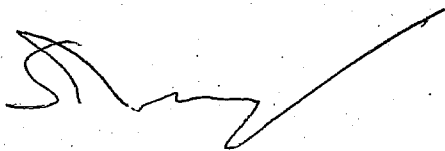
Question orale

Le domaine agricole de la Condémine fait régulièrement parler de lui, hélas non pas pour ses excellentes produits, mais pour l'imbroglio juridico-administratif.

Malgré un jugement du Tribunal d'arrondissement attribuant le domaine à ceux qui l'exploitent, Gilbert Chauvet et Mme Dominique Gay-Chauvet, le conservateur du Registre foncier du district de Morges refuse, depuis juin 2010, l'inscription des quatre parcelles agricoles concernées, rendant de ce fait impossible le règlement des dimensions financières.

Cette situation est particulièrement injuste et a des conséquences fâcheuses pour les exploitants du domaine, engagés dans les projets d'agriculture contractuelle de proximité, proposant des fruits et légumes à juste prix, les condamnant à faire un double travail : celui de leur terre et celui de trouver une solution pour éviter une vente forcée pour défaut de paiement à la banque prêteuse.

Nous posons donc la question suivante : qu'attend le Conseil d'Etat pour faire appliquer cette décision de justice ?



(MONTANERO)